

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS.

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 504 468**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 08110**

(54) Dispositif d'accès à un véhicule de transport de véhicules routiers.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 60 P 3/08; B 61 D 47/00.

(22) Date de dépôt..... 23 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 43 du 29-10-1982.

(71) Déposant : REMAFER, SOCIETE DE CONSTRUCTION ET DE REPARATION DE MATERIEL  
FERROVIAIRE, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Jean Querel.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : René Saint-Martin, Creusot-Loire,  
15, rue Pasquier, 75008 Paris.

La présente invention se rapporte à un dispositif d'accès à la plateforme supérieure d'un véhicule à deux étages destiné au transport de véhicules routiers. Ce dispositif s'applique au chargement et au déchargement de véhicules routiers sur un véhicule de transport de type routier ou 5 ferroviaire.

On connaît des wagons porte-véhicules comportant deux plateformes de chargement superposées. Le wagon est chargé par le bout et les véhicules accèdent à la plateforme inférieure par l'intermédiaire d'un quai et de petites passerelles assurant la continuité entre le quai et le wagon par des 10 sus les organes de traction et de tamponnement. La plateforme supérieure comprend à ses deux extrémités des planchers qui sont orientables autour d'axes horizontaux. Pour l'opération de chargement ou de déchargement des véhicules, le plancher orientable est incliné de manière que le bord extérieur soit abaissé par rapport au sol. La continuité entre le sol et l'exté- 15 trémité du plancher orientable est assurée soit par des rampes volantes soit par des rampes montées sur un chariot qui peut être manœuvré sur les aires disposées à côté des voies en cul de sac des gares. Ces moyens d'accès ne sont actuellement disponibles que dans les gares spécialisées ou les terminus des grandes lignes. Ces moyens d'accès sont onéreux et encombrants. 20 Ils nécessitent la présence de plusieurs personnes pour en assurer la manœuvre.

L'invention a pour but de fournir un dispositif d'accès à la plateforme supérieure d'un véhicule de transport tel que les rampes de jonction entre le sol et la plateforme soient incorporées au véhicule et montées à demeure sur les planchers orientables des extrémités. Cette disposition procure une autonomie pour l'accès des véhicules automobiles sur la plateforme supérieure dans toutes les gares disposant d'un quai avec butoir dont la hauteur correspond au niveau de la plateforme inférieure des wagons. Ce dispositif permet d'effectuer la desserte de gares de petites et moyennes importances. 25 30 La mise en place du dispositif peut être réalisée sans aucun moyen de manutention avec un nombre réduit d'opérateurs.

Le dispositif d'accès conforme à l'invention est adapté à un véhicule de transport de véhicules du type comportant une plateforme inférieure et une plateforme supérieure pourvue aux extrémités de planchers orientables co- 35 opérant chacun avec des rampes d'accès formant un pont jusqu'à l'aire de char-

gement ou déchargement et il est essentiellement caractérisé par le fait qu'il comporte des moyens reliant chaque rampe au plancher orientable de manière à permettre le coulissemement, selon une direction longitudinale, de ladite rampe par rapport audit plancher orientable.

5 Selon une caractéristique, le dispositif comprend des moyens permettant le pivotement des rampes autour d'axes longitudinaux entre des positions déployées où elles constituent les pistes de roulement des véhicules transportés et des positions rabattues sur le plancher.

10 Selon une autre caractéristique, les deux rampes sont articulées à deux coulisseaux indépendants qui sont guidés sur deux rails de guidage fixés longitudinalement sur le plancher orientable.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation donné à titre d'exemple et représenté par les dessins annexés.

15 La figure 1 est une vue en élévation d'une extrémité d'un véhicule de transport équipé d'un dispositif d'accès conforme à l'invention, ce dernier étant escamoté sur le plancher orientable.

La figure 2 est une vue en élévation dans laquelle le dispositif d'accès est déployé jusqu'à l'aire de chargement ou de déchargement.

20 La figure 3 est une vue de dessus de la figure 2.

La figure 4 est une coupe selon A-A de la figure 1.

La figure 5 est une coupe selon B-B des figures 2 et 3.

Les figures 1 à 3 représentent une extrémité d'un véhicule de type ferroviaire destiné au transport de véhicules routiers. Ce véhicule comporte, 25 au-dessus des essieux, un châssis sur lequel repose la plateforme inférieure 1. Le châssis est solidaire d'une superstructure 2 s'étendant des deux côtés de la plateforme inférieure. Cette superstructure est constituée par des montants 21, 22 réunis par des longerons 23. Cette superstructure supporte une plateforme supérieure 3 qui est fixe. La plateforme supérieure s'étend sur 30 une longueur inférieure à la longueur occupée par la plateforme inférieure. Deux planchers orientables 4 prolongent la plateforme supérieure 3 à ses extrémités. Chaque plancher orientable 4 peut pivoter autour d'un axe horizontal et transversal 43 situé au niveau de la plateforme supérieure. Ce plancher orientable peut ainsi osciller entre une position horizontale utilisée pendant le transport et représentée en pointillés sur la figure 1 et une position inclinée utilisée pendant le chargement ou déchargement et représentée en traits pleins sur la même figure. En position horizontale, le plancher orientable est immobilisé par un système de verrouillage constitué par exemple par

des broches de verrouillage traversant les montants. En position inclinée, le plancher orientable repose sur des butées de fin de course. Dans cette position inclinée, le bord extérieur du plancher orientable est rapproché de la plateforme inférieure. Le pivotement du plancher orientable est commandé par un mécanisme de levage 5 qui agit sur les deux côtés latéraux du plancher. Ce mécanisme de levage comporte des câbles 51 qui s'enroulent sur des poulies 52, 53 en formant un mouflage. Chaque câble est attaché par un de ses bouts à la superstructure, l'autre bout étant tracté par un treuil. Dans la position intermédiaire entre la position horizontale et la position inclinée de fin de course, le plancher orientable est suspendu aux câbles 51.

Le dispositif d'accès comporte deux rampes 71 et 72 qui font la jonction entre l'aire de chargement ou de déchargement 6 (sol du quai) et le plancher orientable. Chaque rampe 71 ou 72 est assujettie à coulisser par rapport au plancher orientable 4 selon une direction longitudinale parallèle à ce plancher donc perpendiculaire à l'axe de rotation 43. Elle peut occuper deux positions de fin de course. En fin de course haute ou position de repos elle est escamotée sur le plancher orientable (figure 1). En fin de course basse elle occupe une position déployée ou d'utilisation (figure 2). Dans cette position elle fait la jonction entre l'aire 6 et le plancher, le bord inférieur reposant sur l'aire de chargement ou de déchargement et le bord supérieur reposant à l'extrémité du plancher orientable. Chaque rampe est réunie à un coulisseau 81 ou 82 assujetti à se déplacer selon un rail longitudinal 41 ou 42. Chaque rampe peut pivoter autour d'un axe longitudinal parallèle à la direction de coulissemement. En position haute de repos elle occupe une position rabattue vers le centre du plancher (figures 1 et 4) telle que la piste de roulement soit orientée face au plancher 4. En position basse chaque piste occupe une position déployée vers l'extérieur (figures 2, 3 et 5) où elle peut être utilisée comme piste de roulement pendant le chargement ou le déchargement.

Pour permettre le pivotement, chaque rampe 71 ou 72 est réunie au coulisseau 81 ou 82 par une charnière 711 ou 721 (de type articulation cylindrique ou rotule). La charnière est de préférence prévue près du bord supérieur de la rampe. Les deux rails de guidage 41 et 42 sont fixés longitudinalement au-dessus du plancher orientable 4, symétriquement par rapport à l'axe longitudinal du wagon. Les deux charnières 711 et 721 permettent le pivotement des rampes par rapport aux coulisseaux autour des axes longitudinaux précités. Chaque coulisseau est guidé par des galets ou des roulements sur

le rail de guidage. Une butée de sécurité immobilise les rampes en position de repos.

Chaque rampe 71 ou 72 a la forme d'une gouttière en U qui tourne sa concavité vers le haut en position d'utilisation (position déployée des figures 2,3,5) ou vers le bas en position de repos (figures 1,4). Les sections des gouttières formant les rampes 71 et 72 sont telles que ces deux rampes peuvent être rabattues l'une sur l'autre. L'écartement des rails et des coulisseaux est inférieur à l'écartement entre les roues des véhicules transportés de façon que les rampes puissent être engagées entre ces roues. Les 10 rampes sont rabattues l'une sur l'autre toujours dans le même ordre, la disposition des charnières et des poignées empêchant toute inversion. En position de repos les deux rampes 71 et 72 sont rabattues l'une vers l'autre entre les deux rails ou coulisseaux de manière à occuper une largeur inférieure à l'écartement des roues des véhicules transportés. Ainsi, les rampes peuvent 15 être engagées entre les roues des ces véhicules. En position d'utilisation, les deux rampes sont positionnées de part et d'autre des rails.

Le fonctionnement du dispositif va maintenant être expliqué.

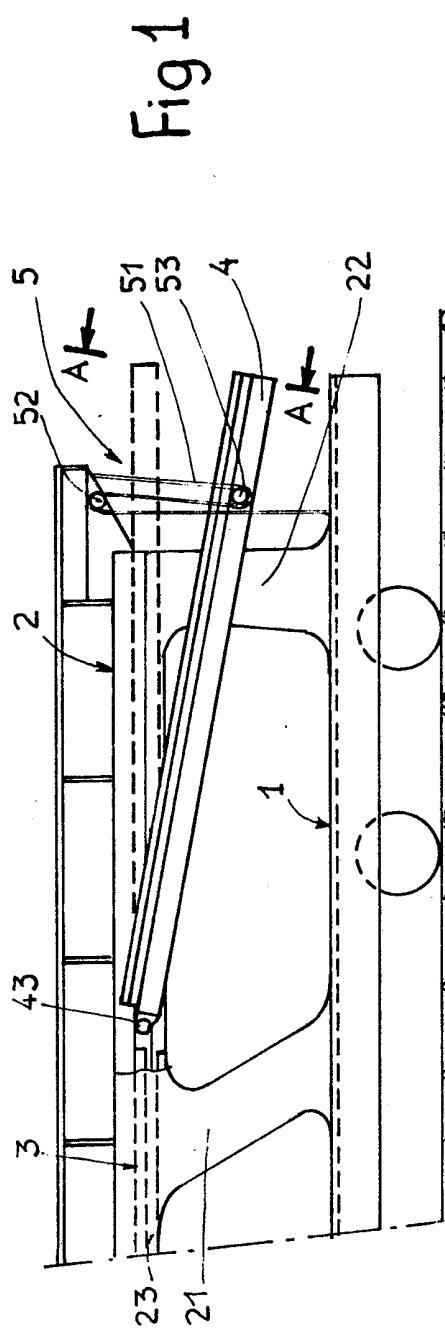
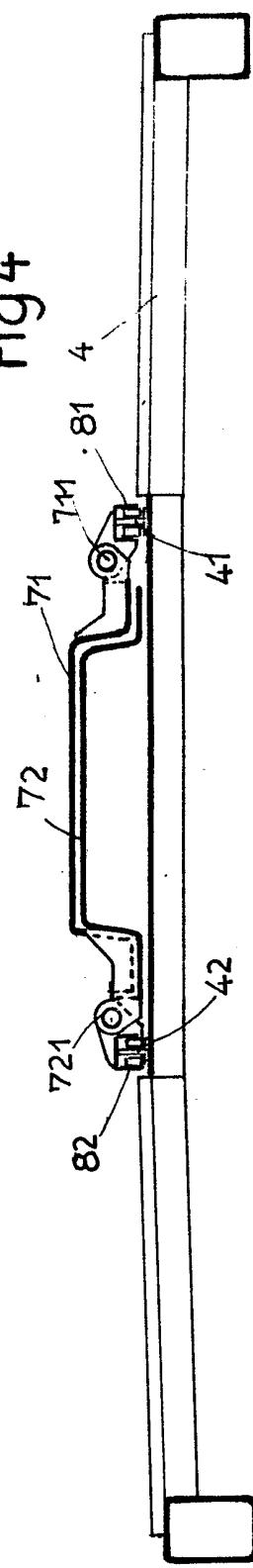
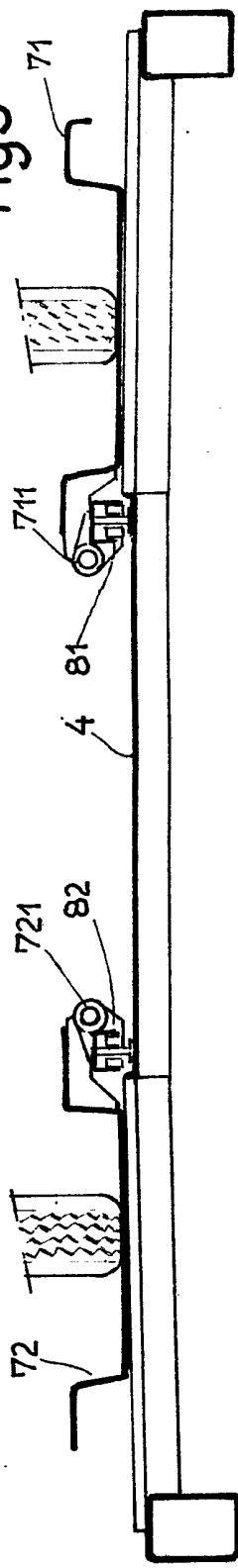
Pour réaliser le chargement ou le déchargement des véhicules routiers, le véhicule de transport est amené à proximité d'un butoir en bout de quai. Le plancher orientable 4 situé du côté du quai est abaissé jusqu'à ce qu'il repose sur les butées de fin de course, le bord extérieur se trouvant alors à hauteur d'homme (figure 1). Les deux rampes mobiles 71 et 72 sont alors rabattues l'une sur l'autre sur le plancher orientable 4 (position de repos). L'opérateur déverrouille la butée de sécurité des rampes. Il soulève 25 la rampe du dessus par son extrémité inférieure pour la dégager de la rampe de dessous sur laquelle elle reposait. Il fait descendre la rampe en direction du quai. La rampe est alors guidée à son extrémité supérieure par le coulisseau qui descend le long du rail de guidage associé. Lorsque la rampe est en fin de course, l'opérateur la retourne de 180° pour la poser sur le 30 quai (figure 2). L'opérateur renouvelle les mêmes opérations pour la seconde rampe. A la fin de la manœuvre les deux rampes reposent sur le quai parallèlement de manière que l'écartement nécessaire à l'accès des véhicules routiers soit respecté.

Il est bien entendu que l'on peut, sans sortir du cadre de l'invention, 35 imaginer des variantes et des perfectionnements de détails et de même envisager l'emploi de moyens équivalents.

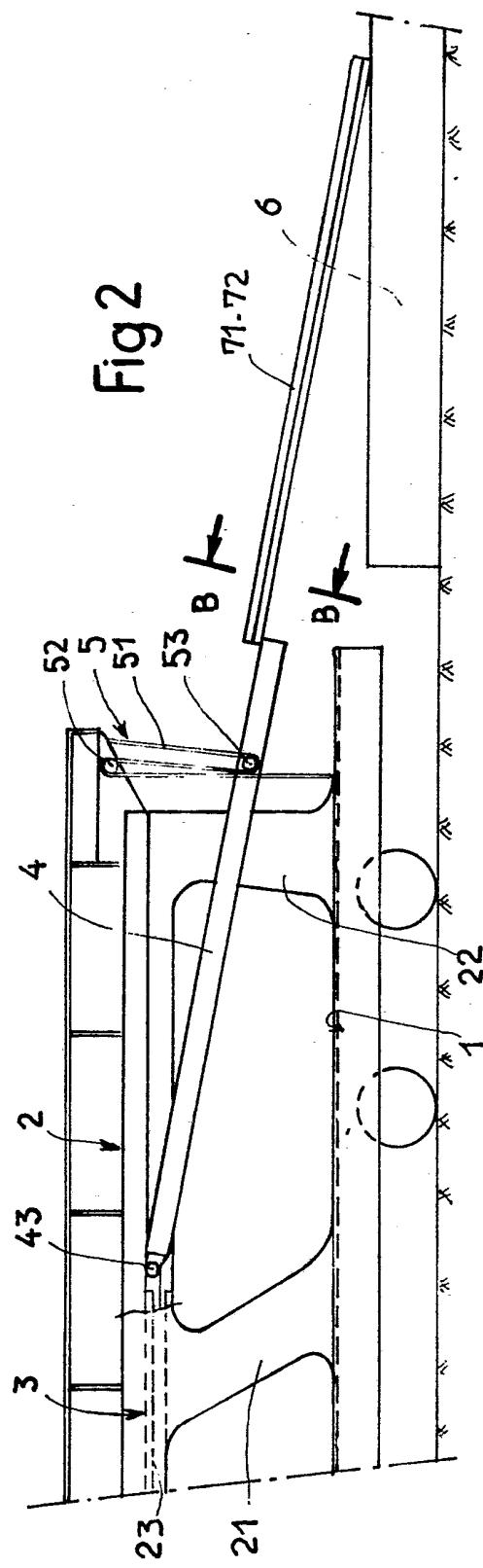
REVENDICATIONS

- 1.- Dispositif d'accès à un véhicule de transport de véhicules routiers du type comportant une plateforme inférieure et une plateforme supérieure pourvue de planchers orientables coopérant chacun avec deux rampes d'accès formant un pont jusqu'à l'aire de chargement ou déchargement, caractérisé par le fait qu'il comporte des moyens (81-82, 41-42) liant chaque rampe (71 ou 72) au plancher orientable (4) de manière à permettre le coulissemement, selon une direction longitudinale, de ladite rampe par rapport audit plancher orientable.
- 5 10 2.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comporte des moyens (711, 721) permettant le pivotement des rampes autour d'axes longitudinaux entre des positions déployées où elles constituent les pistes de roulement des véhicules transportés et des positions rabattues sur le plancher (4).
- 15 3.- Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que les deux rampes (71, 72) sont articulées à deux coulisseaux (81-82) indépendants qui sont guidés sur deux rails de guidage (41, 42) fixés longitudinalement sur le plancher orientable (4).

1/2

**Fig 4****Fig 5**

2/2

**Fig 3**